

Projet de valorisation de la Côte Sainte-Catherine

Concertation - réunion publique du 15/10/2024

Intervenants de la Métropole Rouen Normandie

- Christine DE CINTRÉ, élue déléguée au Tourisme, membre du Bureau et du Conseil ;
- Eve MACHELART, Direction projet *Cœur de Métropole*.

Participant(es)

45 personnes

Ordre du jour

- Retour sur la concertation publique
 - Retour sur le diagnostic archéologique
 - Présentation de l'avant-projet
 - o Réflexion sur les cheminements piétons et vélos
 - o Plan des aménagements projetés
 - Zoom sur le stationnement
 - Zoom sur l'aménagement du panorama actuel
- Voir le diaporama sur le site JeParticipe

Echanges avec le public

Remarque : Difficulté de compréhension lié à la complexité du projet. Intérêt de conserver ce site sauvage, tel qu'il est actuellement.

Question : Demande du coût global du projet.

- Réponse de Mme De Cintré : 2.5 millions d'euros pour le projet global.

Remarque : En tant que voisine du site, pas d'intérêt d'un aménagement au niveau du trou de la mort. Volonté pour les riverains de conserver un lieu sauvage.

- Réponse de Mme De Cintré : en réponse à la demande forte des habitants du territoire métropolitain, nécessité de proposer des espaces verts de qualité. Il s'agit d'un projet d'intérêt collectif, porté par la Métropole, à destination des habitants des 71 communes.

Prise de parole M. Jean-Michel BÉRÉGOVOY, 2^{ème} adjoint au maire de Rouen et membre du Comité de Pilotage du projet :

- L'abandon du parking forestier est une très bonne nouvelle ;
- Se prononce en faveur d'une diminution des poches de stationnement route de la corniche par rapport à ce qui est envisagé ;
- Le projet concerne une zone naturelle, fragile : il faut empêcher qu'un trop grand nombre de personnes viennent le piétiner. Enjeu de préservation.
- Concernant le belvédère à la canopée : ne voit pas l'utilité. Enjeu de protection du site et de sa biodiversité.
 - Mme De Cintré rappelle les arbitrages pris lors du dernier COPIL : le débat portait sur la hauteur et le rôle de la tour, mais cet ouvrage sera bien maintenu, avec pour arbitrage d'en faire un outil de médiation, en conservant une hauteur de 15 mètres.

Prise de parole de M. Laurent GRELAUD, Maire de Bonsecours et membre du Comité de Pilotage du projet :

- Concernant le stationnement route de la corniche : vigilance sur l'impact pour les riverains ;
- Sur la route de la corniche, des marquages au sol ne suffiront pas, des aménagements seront à prévoir ;
- Concernant l'aménagement du trou de la mort : souligne l'importance de prendre en compte les objections des riverains.
 - Réponse de Mme De Cintré : Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un parc de jeu mais bien d'un parcours ludique. Les remarques sont entendues concernant les aménagements du trou de la mort. La proposition a d'ailleurs déjà été revue par rapport à la proposition initiale, afin de ne pas mettre des aménagements invasifs. La commande du Président est d'avoir sur le site un lieu dédié aux enfants. Toutefois, les remarques faites dans le cadre de cette réunion seront remontées au Président.

Remarque : Les éléments de planning peuvent-ils être reprécisés ? Concernant les cheminements vélos, se pose la question de la sécurisation de la rue Annie de Pène. Fort intérêt pour le projet, important pour faire découvrir le site aux habitants du territoire.

Intervention de l'association Effet de Serre toi-même :

L'association, rejointe par Sabine et France nature environnement Normandie, s'accorde sur le fait de limiter l'accès de la voiture au site, notamment en limitant le stationnement. Le stationnement des visiteurs doit se faire à l'extérieur du site. Les temps de trajets sont acceptables, notamment depuis le parking de la basilique. Moins il y aura d'accès et de stationnement voiture, plus les nuisances, la pollution... seront limitées.

Ce site est exceptionnel, il mérite d'être découvert par les habitants du territoire, qui en ont besoin. L'association soutient ce projet de revalorisation, et souhaite qu'il y ait une vraie place accordée aux cyclistes, qui seront de plus en plus nombreux à terme.

- Réponse d'Eve Machelart, cheffe de projet : Une des complexités de ce projet est la mixité des usages, avec des demandes antagonistes des usagers. L'enjeu principal pour les piétons et les vélos est la sécurisation. Cela doit passer par des aménagements pour réduire la vitesse des voitures et mettre à l'abri les modes doux pour que la pratique soit apaisée. Les équipements proposés sont liés à ces différents usages.

Question : Concernant le stationnement route de la Corniche, un plan précis sera-t-il fourni aux riverains directement concernés ?

- Réponse d'Eve Machelart, cheffe de projet : Oui, mais cela est encore trop prématuré à ce stade.

Question : Qui a décidé de positionner un jardin d'enfants au niveau du trou de la mort, au regard des nuisances que cela va engendrer pour les riverains ? Le panorama serait plus judicieux pour ces aménagements.

- Réponse de Mme De Cintré : Il s'agit d'un parcours ludique et non d'une aire de jeux, avec des équipements minimalistes, qui respectent le site. La place de l'enfant doit être pensée dans chaque équipement public financé par la Métropole. Dans le cadre de ce projet, la volonté est de créer un parcours sur l'ensemble du site avec cet aménagement comme aboutissement d'une promenade.

Question : Comment la sécurité est traitée dans ce projet ? Comment interdire le stationnement le soir sur le belvédère, au regard des nuisances et de l'insécurité que cela génère ? Il semble pertinent de limiter le stationnement sur le belvédère actuel.

- Réponse de Mme De Cintré : La sécurité est bien prise en compte dans ce projet. Cela avait d'ailleurs fait l'objet de nombreux échanges lors des 1^{ères} réunions publiques. Il y a une conscience collective des pratiques dérangeantes pour les riverains sur le panorama. Mme De Cintré préconise aux riverains qui sont témoins de ce genre de pratique de contacter les services de police. Cela encouragera des tournées de la police nationale, qui intervient la nuit.

Question : Concernant les cheminements piétons, que va-t-il se passer sur la liaison entre le panorama et la rue Annie de Pène ? Quid de la place du piéton sur la route de la corniche ? Crainte que les voitures se garent sur les trottoirs et empêchent la bonne circulation des piétons, comme c'est le cas sur la rue Annie de Pène. Le problème n'est pas les écluses mais la protection des piétons sur les trottoirs.

- Réponse d'Eve Machelart, cheffe de projet : concernant la liaison piétonne, cela est à améliorer. Un réseau de sentiers est en cours de conception, et les accès privilégiés depuis le Mont-Gargan ne seront pas le long de la route de la corniche. Concernant les projets d'aménagement route de la corniche, cela sera différent de la rue Annie de Pène : il y aura moins d'écluses car il y a beaucoup moins d'habitations. L'objectif est vraiment de réduire la vitesse.

Intervention de M. GRELAUD

- La concertation est un exercice difficile.
- Les diapositives sont compliquées pour une réunion publique.
- Sur le projet : il y a du bon et du moins bon, il est nécessaire d'écouter et d'entendre les remarques des riverains.
- A charge pour tout le monde de réussir ce projet.
- Importance de travailler sur un projet minimaliste financièrement, dans ce contexte financier compliqué pour les collectivités publiques, ce qui permettra de mener d'autres projets métropolitains et notamment la renaturation des écoles.
 - Réponse de Christine De Cintré : la Métropole est très attentive à la dépense publique. Le budget lié à ce projet représente le montant de la taxe touristique annuelle sur le territoire.

Clôture de la réunion.